

## **Rudolf Gamper – La réglure des manuscrits allemands conservés en Suisse**

### **Introduction**

Les bibliothèques publiques et les archives de Suisse abritent 550 manuscrits du Moyen Âge écrits en allemand (un peu plus des 10 % sont des fragments). Le catalogage de ces manuscrits est de qualité variable. J'ai eu entre les mains les trois quarts de ces manuscrits, le reste a été examiné sur la base des catalogues.

Il n'y a pas de différence fondamentale entre la réglure des manuscrits allemands et la réglure des manuscrits latins. Elle y est cependant plus simple car les textes en allemand sont démunis de notation musicale et de textes avec commentaires écrits dans des modules plus petits ; les calendriers y sont également rares de même que des textes avec des réglures spéciales. Les manuscrits allemands ne comportent en règle générale que des textes en vers et des textes continus.

### **Réglure à l'encre, à la pointe sèche, à la mine**

La réglure à l'encre est principalement utilisée jusqu'au dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle. Après 1400, la réglure à l'encre est aussi courante que la réglure à la mine ou à la pointe sèche, même s'il n'est pas toujours aisé de distinguer entre ces deux dernières techniques.

### **Formes de la réglure**

Jusqu'au dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, les lignes rectrices sont tracées de manière individuelle dans des manuscrits écrits sur longues lignes ou sur deux colonnes ; au XV<sup>e</sup> siècle cela n'est le cas que dans le quart des manuscrits. La forme la plus répandue de réglure durant le XV<sup>e</sup> siècle est la délimitation de la surface de la justification sur ses quatre côtés ; la présence des seules lignes de justification verticales de chaque côté de la surface d'écriture est plus rare.

### **Préparation et exécution de la réglure**

Un manuscrit richement décoré, le ms. Saint-Gall, Kantonsbibliothek, VadSlg 302 (Rudolf von Ems : Weltchronik / Der Stricker : Karl der Grosse, réalisé à Zurich vers 1300), servira à illustrer la préparation et l'exécution de la réglure. Ayant peu souffert du couteau du relieur, ce manuscrit a conservé la plus grande partie des piqûres, ce qui permet de retracer la manière d'apposer la réglure. C'est le copiste qui a apposé la réglure en procédant cahier après cahier. En dépit de piqûres et de

lignes souvent peu soignées ainsi que de réglures variant en fonction des quatre copistes, la justification est d'une remarquable uniformité.

### **Proportions de la réglure et des pages**

Le schéma de réglure du ms. VadSlg 302 est construit selon des proportions simples. Deux rapports le déterminent : 1. le rapport de la hauteur sur la largeur des pages (3 sur 2) ; 2. la hauteur de la justification correspond à la largeur de la page.

Ce schéma a été utilisé fréquemment pour les manuscrits allemands. Près de la moitié des manuscrits examinés respectent le premier rapport (la hauteur de la justification égale la largeur de la page). Seul un tiers des manuscrits suivent le second rapport (3 sur 2) ; cette proportion a été bien souvent modifiée par le rognage des manuscrits lors des travaux de reliure.

### **Tendances**

L'utilisation toujours plus grande du papier, qui prend l'avantage sur le parchemin dès le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, constitue la plus importante césure dans l'évolution de la mise en page. Les manuscrits sur parchemin ne représentent au XV<sup>e</sup> siècle plus que le 10 % des manuscrits allemands. Une tendance à la réduction de la réglure se fait jour à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle ; diverses possibilités pour la préparation de la page coexistent : traçage ou non des lignes rectrices, marquage de la justification sur quatre ou seulement deux côtés, réglure à l'encre bien visible ou réglure à la pointe sèche et à la mine à peine distinguable. Cette tendance va de paire avec l'apparition d'écriture moins denses comme les cursives et les bâtardes. Les possibilités de choix vont en augmentant.

Traduction Romain Jurot, Décembre 2009